



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE,  
DE LA BIODIVERSITÉ,  
DE LA FORÊT, DE LA MER  
ET DE LA PÊCHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



LE CONSEIL NATIONAL  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

## Avis du Conseil national de la transition écologique rendus en 2025

**Délibération 2025-01** : Avis sur le projet du troisième Plan national d'adaptation au changement climatique



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE,  
DE LA BIODIVERSITÉ,  
DE LA FORÊT, DE LA MER  
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**LE CONSEIL NATIONAL  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

Délibération n°2025-01 : avis sur le projet du troisième Plan national d'adaptation au changement climatique

Adopté le 28 janvier 2025

Le Conseil national de la transition écologique (CNTE),

Saisi par la Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, pour donner un avis sur le troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC3),

1. Salue le lancement du troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC3) portant des mesures ambitieuses, et, souligne la démarche de participation et de co-construction lors de son élaboration, qu'il convient de poursuivre pour s'appuyer sur l'expertise des acteurs territoriaux, notamment les collectivités, et les partenaires économiques, sociaux et associatifs dans la déclinaison territoriale de ces mesures ; salue en particulier la prise en compte des enjeux de l'Outre-mer ;
2. Salue le principe du PNACC3 de déclinaison territoriale, afin d'assurer la cohérence et la mobilisation de tous les documents et projets locaux, particulièrement les PCAET, et appuie la nécessité d'accompagner les collectivités et d'assurer une égalité territoriale ;
3. Note l'absence d'un vecteur législatif spécifique sur le PNACC3 et le caractère volontaire du PNACC3 ;
4. Salue le développement et l'adoption de la Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) comme référence commune à toutes les politiques d'adaptation et demande son actualisation périodique ; prend acte de la mission confiée à l'inspection générale de l'environnement et du développement durable pour étudier les dispositions possibles, et demande à être tenu informé de ses conclusions ;

5. Propose que la France soit force de proposition pour généraliser cette approche au niveau européen, voire international, avec un enjeu particulier sur la cohérence des cadres de référence et de rapportage ;
6. Souligne l'objectif stratégique du PNACC3 d'intégrer le climat futur et donc l'adaptation au changement climatique dans toutes les politiques publiques, l'adaptation étant une politique éminemment interministérielle ; propose de renforcer en particulier les liens entre les mesures visant à atténuer les effets du changement climatique et celles permettant de s'y adapter ;
7. Rappelle que la dégradation des écosystèmes et l'artificialisation des sols réduisent la capacité d'adaptation des territoires et, de ce fait, souhaite que l'objectif de non détérioration des écosystèmes figure dans les grands principes stratégiques du PNACC3 ;
8. Salue l'intérêt de favoriser les solutions porteuses de co-bénéfices (climat, biodiversité, santé), notamment les solutions fondées sur la nature (SFN) dans une approche « une seule santé » ;
9. Souhaite que la question de la justice sociale soit mieux prise en compte dans le PNACC3, en particulier en identifiant les leviers d'action pour réduire les inégalités d'exposition aux risques et souligne l'importance de renforcer l'adhésion des citoyens ;

En ce qui concerne les mesures du PNACC3,

10. Salue la valorisation du rôle clé des entreprises comme acteurs de l'adaptation et sources de solutions de résilience, et souligne l'importance de sensibiliser, d'accompagner et de responsabiliser les entreprises dans la mise en œuvre de l'adaptation pour assurer la compétitivité et la croissance des entreprises françaises ; souligne l'importance du dialogue social dans ce contexte ; recommande en particulier de généraliser les actions engagées avec les filières économiques sur l'adaptation dans le cadre du Conseil national de l'industrie, en particulier les guides sectoriels d'évaluation des vulnérabilités ; les outils devront être mutualisés dans une approche sectorielle et par type de risque ;
11. Souligne la nécessité de renforcer la résilience de l'ensemble des filières économiques impactées par le changement climatique, en particulier de celles nécessitant une révision de leurs modèles d'activités et principes de gestion ; souligne notamment l'enjeu d'une anticipation du dérèglement climatique dans la conception de projets de réindustrialisation résilients et sobres ;
12. Alerte sur la nécessité d'assurer une production agricole durable, compétitive et rémunératrice, et des filières agroalimentaires et halieutiques résilientes, pour préserver la souveraineté alimentaire et le pouvoir d'achat, sans dégrader les écosystèmes locaux, régionaux, mondiaux ;
13. Souligne la nécessité de mettre en place une gestion plus résiliente des forêts, au regard des impacts déjà constatés du changement climatique sur les peuplements et de la nécessaire préservation du puits de carbone ; appelle à un dispositif de soutien pérenne au renouvellement forestier qui renforce la diversification des forêts et le puits de carbone, et à accompagner les filières économiques aval dans la mise en place de stratégies de long terme ;
14. Salue les mesures visant à renforcer la résilience des transports et des mobilités ; mais souligne la nécessité, en lien avec les Régions, d'identifier les moyens de réaliser les études de

vulnérabilité à partir desquelles les plans d'adaptation des infrastructures et services de transport devront être établis ; souligne que la fourniture d'outils et d'analyses de scénarios pour les collectivités territoriales et pour les opérateurs de transport représente un élément clé pour faciliter l'anticipation et la compréhension de ces enjeux ;

15. Salue les mesures visant à assurer la résilience du système électrique ; souligne l'importance de moderniser et sécuriser les infrastructures afin de maintenir un mix énergétique équilibré et résilient face aux aléas climatiques ainsi que de renforcer les plans de gestion de crise permettant une réponse nationale coordonnée ;
16. Salue la prise en compte du confort d'été dans les aides à la rénovation des logements et rappelle la nécessité de dispositifs lisibles, accessibles et priorités à l'échelle des territoires pour une bonne mise en œuvre ; demande une attention à l'équilibre entre efficacité énergétique et enjeux de confort d'été dans les stratégies de rénovation ; recommande de mobiliser plus largement les outils de la politique de rénovation (DPE, MaPrimeRenov, CEE, communication...) ;
17. Salue l'intégration de l'enjeu assurantiel dans le PNACC3 mais insiste sur l'urgence de maintenir une couverture assurantielle abordable sur tout le territoire (pour les particuliers, collectivités et entreprises) ; invite à poursuivre, dès 2025, les échanges et les travaux avec les assureurs en matière de prévention des risques naturels ; demande à être informé de ces travaux ;
18. Demande l'intégration dans le PNACC3 de mesures spécifiques visant à mobiliser les secteurs bancaire et financier, notamment pour accompagner les acteurs dans leurs projets d'adaptation et que soient examinées les synergies entre secteurs bancaires et assurantiels ;
19. Salue les concertations prévues sur les conditions de travail dans un contexte de forte chaleur, pour coconstruire des mesures de prévention renforcée avec les partenaires sociaux ;
20. Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, appelle à une vision intégrée qui comprend le grand cycle de l'eau et son ralentissement dynamique, et au renforcement des projets territoriaux de partage de la ressource en eau (PTGE) en associant, de manière équilibrée, l'ensemble des parties prenantes, et rappelle que l'apaisement, le dialogue avec l'aide de la médiation le cas échéant, la bonne prise en compte des connaissances scientifiques et le respect du droit de l'environnement sont une condition de réussite face au défi des conflits d'usage ; souhaite en particulier que le PNACC3 entraîne la mise en œuvre accélérée et effective du Plan Eau ;
21. Réaffirme l'importance stratégique de la renaturation et de la restauration des milieux, pour améliorer la résilience des territoires face au changement climatique ; et appelle à leur déclinaison dans les mesures pertinentes du PNACC ainsi qu'à une bonne articulation des stratégies de restauration (en particulier le règlement européen de restauration de la nature) et d'adaptation ;
22. Appelle à systématiser l'étude des solutions fondées sur la nature dans la planification, notamment en matière d'urbanisme, et pour les projets dépassant certains seuils ;
23. Salue l'intégration des mesures visant à anticiper les impacts du changement climatique sur les espèces et les écosystèmes ; et appelle à un renforcement des recherches scientifiques pour mieux évaluer ces impacts ;

24. Souligne l'intérêt de donner la priorité à la recherche, au développement, et au déploiement des solutions d'adaptation, en particulier celles produites en France (et qui pourront être exportées), et d'en faire un levier de coopération internationale et d'aide au développement ;
25. Souligne la nécessité de mutualiser et renforcer les ressources à l'appui des initiatives locales afin de permettre à la population de mieux appréhender les enjeux de façon systémique ; l'adhésion des citoyens doit s'appuyer sur une stratégie mobilisant scientifiques, professionnels de la communication, de la pédagogie, acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable et de l'éducation populaire, afin de renforcer le passage à l'action ;
26. Pointe les risques de mal-adaptation et souligne l'enjeu d'objectiver les critères de mal-adaptation dans les meilleurs délais, à partir de la capitalisation des méthodes, de la connaissance, des outils, afin de guider l'élaboration des documents de planification et la conception des projets, ainsi que leur évaluation ;

En ce qui concerne les moyens,

27. Souligne que l'absence d'un volet financier qui préciserait les besoins en termes de financement de l'adaptation, tant publics que privés, fragilise la mise en œuvre des mesures du PNACC3 ; alerte sur le besoin d'augmenter les budgets publics, notamment du Fonds vert, à l'issue de l'évaluation de ces montants tout en intégrant l'adaptation dans l'ensemble des financements publics (notamment par l'usage des budgets verts) ; souligne que ces moyens financiers doivent être accompagnés de moyens humains et nécessitent une large communication ;
28. Recommande l'établissement d'une feuille de route emplois-formation-compétence pour l'adaptation au changement climatique co-construite avec les partenaires sociaux, économiques, et acteurs territoriaux ; demande une déclinaison locale de cette feuille de route, de l'échelle régionale aux bassins de vie, dans le cadre du dialogue sur la planification écologique ; insiste en particulier sur l'importance de renforcer les dispositifs de formation et de reconversion vers des métiers d'avenir, pour les salariés ;
29. Accueille favorablement la création de la Mission Adaptation et recommande de la doter de moyens (humains, financiers) et d'une gouvernance adéquats associant les représentants des collectivités territoriales pour accompagner la mise en œuvre effective de l'adaptation à l'échelle locale ;
30. Salue l'orientation du Fonds Barnier vers la prévention des risques naturels, en particulier ceux liés à la prévention dans les territoires ; et souligne la nécessité, pour assurer une gestion efficace dudit Fonds, de rester à l'écoute des besoins des acteurs territoriaux ;
31. Souligne l'importance du suivi et de l'évaluation des mesures du PNACC3, et demande de prévoir des moyens et des indicateurs dédiés afin de s'assurer de la mise en œuvre effective des mesures dans le calendrier prévu ;
32. Se félicite que le rôle du CNTE et de sa Commission spécialisée dédiée à l'adaptation au changement climatique soit réaffirmé, pour assurer le suivi de l'avancement de la mise en œuvre du PNACC3 en s'appuyant sur la participation de toutes les parties prenantes ;

33. Rappelle que notre capacité à nous adapter au changement climatique dépend du niveau de réchauffement mondial atteint et invite à poursuivre les efforts pour limiter les émissions de gaz à effet de serre ; appelle à des actions immédiates en faveur de l'atténuation du changement climatique.

#### Résultats détaillés du vote de l'avis

« Pour » : 39 votes	Intercommunalités de France (2)	H&B (1)	
	Régions de France (2)	Surfrider (1)	
	AMF (2)	CFEEDD (1)	
	CFDT (2)	CNAJEP (1)	
	CFTC (1)	CLCV (1)	
	CFE-CGC (1)	UNAF (1)	
	MEDEF (3)	UFC Que Choisir (1)	
	CPME (2)	Assemblée nationale (1)	
	U2P (1)	Sénat (1)	
	FNSEA (2)	FAGE (1)	
	LPO (1)	RESES (2)	
	FNE (1)	FFJ (2)	
	FNH (1)	JCEF (1)	
	WWF (1)	AJEF (1)	
	RAC (1)		
	« Abstention » : 3 votes	FO (2)	
		Sénat (1)	
« Contre » : 2 votes	CGT (2)		
N'ont pas pris part au vote	ADF (2)		
	Amis de la Terre (1)		
	ESS France (1)		
	FNC (1)		
	FNPF (1)		
	Assemblée nationale (2)		
	Sénat (1)		
	Parlement européen (2)		
JA (1)			

Avis certifié conforme par le Commissaire général au développement durable.